

Délibération relative au projet de

Budget primitif 2016 de la CCIRS

Sur approbation de la Commission des Finances, l'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur le projet de budget primitif 2016.

Après avoir été présenté par Jean-Marie THOUZEAU, Directeur administratif et financier de la CCIRS, à l'invitation du Président de la CCIRS,

Après en avoir délibéré,

l'Assemblée Générale,

adopte le projet de budget primitif 2016 de la CCIRS, pour l'ensemble des services, présentant les caractéristiques suivantes:

• Résultat de l'exercice _____	- 609 005.00 €
• Capacité d'autofinancement _____	- 302 805.00 €
• Solde budgétaire _____	- 632 905.00 €
• Produit fiscal reversé par CCIR _____	3 726 214.00 €
• Nouveaux emprunts prévus _____	00.00 €
• Variation du fonds de roulement total (2014/2016) _____	- 1 248 705.00 €
• Variation du fonds de roulement non affecté (2014/2016) _____	- 1 855 205.00 €
• Fonds de roulement net en fin d'exercice _____	4 426 715.51 €
• Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice _____	1 127 809.37 €

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 3 décembre 2015, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice	27
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	14
Nombre de membres élus présents	20
Nombre de votants	20
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Roland CAILLET

Vice-président Secrétaire

Jean-Claude DELAUNE

Président